

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

intersection Rue Auguste Dumière
et Rue : Audré Begeas

n° : tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

posement d'un tampon d'assainissement

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de

Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 22.10.2018 Au : 26.10.2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : PIERCY T.P. 11e St. d'Aménille 57400 SARREBOURG

Personne responsable du chantier : PIERCY Stéphane

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 08 16 63 49

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date : 26.09.2018

Signature / cachet



Entreprise :

Date : 27.09.2018

Signature / cachet

PIERCY T.P.
Rue de Luneray 40102
57400 SARREBOURG
Tel: 03-83-46-34

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 22/10/2018

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN